

**AR Prefecture**017-200041614-20260526-2026\_05\_36-DE  
Reçu le 04/06/2026*Aunis-  
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 26 mai 2026  
DELIBERATION n°2026\_05\_36****CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « COMMUNICATION » ET  
DESIGNATION DES MEMBRES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	44	51	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b> ----			
<b>Absents :</b> ----			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 mai 2026
<b>Affichage de la convocation le :</b> 19 mai 2026

<b>Auteur de l'acte :</b> Christophe RAULT Président
<b>Télétransmission en préfecture le : - 4 JUIN 2026</b>
n°: 017-200041614-20260526-2026_05_36 -DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> - 4 JUIN 2026

**AR Prefecture**

017-200041614-20260526-2026\_05\_36-DE  
Reçu le 04/06/2026

**CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « COMMUNICATION » ET DESIGNATION DES MEMBRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1,

**Vu** les délibérations n°2026\_04\_01, 2026\_04\_02 et 2026\_04\_04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du conseil communautaire, élection du Président et élection des Vice-Président(e)s,

**Vu** l'arrêté du Président n°2026A014 portant délégation de fonction à **Monsieur Christophe FOLOPPE, Vice-Président** en charge de la Communication,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer une commission extracommunautaire « Communication » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant les modalités de composition des commissions extracommunautaires :**

- Le nombre de membres composant une commission est fixé à vingt-cinq (25) élus maximum, comprenant 24 membres et le(la) vice-président(e),
- Chaque commune peut disposer d'un représentant au sein de chaque commission, qu'il soit élu communautaire ou élu municipal,
- En l'absence de candidature déposée par une commune, le maire sera désigné d'office comme membre de la commission sauf déclaration de candidature effectuée en séance,
- Afin d'assurer une cohérence avec les compétences exercées par la Communauté de Communes, il est souhaité que chaque commission comprenne une proportion importante d'élus communautaires,

**Considérant** que les candidatures ont été déposées par les maires des communes membres, auprès du Président au plus tard, le vendredi 22 mai 2026 à 12 heures,

**Considérant** les modalités de vote des membres au sein des commissions thématiques et la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

**Monsieur le Président** indique que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de la Communauté de Communes, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles seront chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au Président.

**Monsieur Christophe FOLOPPE** propose la création d'une Commission " Communication " qui aura en charge de travailler notamment les dossiers du service communication

Cette commission extracommunautaire « Communication » sera composée :

- de **Monsieur Christophe FOLOPPE Vice-Président**
- de 24 membres supplémentaires,  
étant entendu que **Monsieur le Président**, en est le Président de droit.

**AR Prefecture**017-200041614-20260526-2026\_05\_36-DE  
Reçu le 04/06/2026

Monsieur Christophe FOLOPPE fait part des candidatures reçues :

COMMUNES	NOMS
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Mme Myrlam DRAPEAU
ANAIS	--
ARDILLIERES	Mme Annie PINSARD
BALLON	--
BOUHET	M. Richard INES
BREUIL LA REORTE	--
CHAMBON	M. Cyrille GODI
CIRE D'AUNIS	--
LA DEVISE	M. Guillaume DAMPURE
FORGES	--
GENOUILLE	Mme Camille NICE
LANDRAIS	Mme Léonie NICOL
MARSAIS	M. Steve MORIN
PUYRAVAULT	Mme Aurélie SIMONNEAU
SAINT CREPIN	Mme Séverine SANCHEZ
SAINT GEORGES DU BOIS	M. Dylan DAVID
SAINT MARD	Mme Amélie PLANA
SAINT PIERRE D'AMILLY	--
SAINT PIERRE LA NOUE	M. Sébastien ROCCHI
SAINT SATURNIN DU BOIS	M. Jean-Christophe GIRAUDEAU
SURGERES	--
LE THOU	Mme Catherine LEGROS
VIRSON	M. Patrick AMICE-NOCQUET
VOUHE	Mme Brigifte DIOT-BESNIER

La candidature de Monsieur Kevin BAYNAUD est proposée pour la commune de Surgères.

Monsieur le Président propose d'intégrer les maires des communes de Anais, Ballon, Breuil la Réorte, Ciré d'Aunis, Forges et Saint Pierre d'Amilly dans cette commission.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

- Elit les membres de la commission extracommunautaire « communication » :

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026\_05\_36-DE  
Reçu le 04/06/2026

Mme Myriam DRAPEAU
M. Hervé GAILDRAT
Mme Annie PINSARD
M. Stéphane GENDRE
M. Richard INES
M. Eric BERNARDIN
M. Cyrille GODI
Mme Sabine MOUNIER
M. Guillaume DAMPURE
Mme Micheline BERNARD
Mme Camille NICE
Mme Léonie NICOL
M. Steve MORIN
Mme Aurélie SIMONNEAU
Mme Séverine SANCHEZ
M. Dylan DAVID
Mme Amélie PLANA
M. Philippe BODET
M. Sébastien ROCCHI
M. Jean-Christophe GIRAUDEAU
M. Kevin BAYNAUD
Mme Catherine LEGROS
M. Patrick AMICE-NOCQUET
Mme Brigitte DIOT-BESNIER

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
A Surgères,  
Le 27 mai 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.